

Un emploi salarié de province sur cinq dépend d'un centre de décision francilien

Insee Analyses Île-de-France • n° 199 • Février 2025



En 2022, près de la moitié des emplois salariés contrôlés par des centres de décision franciliens sont situés en province. Ainsi, l'Île-de-France est la région de France qui exerce la plus forte influence sur les autres régions. Ce contrôle est à relier au poids important de l'économie francilienne dans le paysage national et à la présence sur son territoire d'un centre de décision sur cinq. Sur les 2,3 millions d'emplois de province contrôlés par la région, près d'un tiers font partie du commerce, des transports et de l'hébergement et restauration. Un autre tiers relève des autres activités de services. Au total, 21 % des emplois de province dépendent d'un centre de décision francilien. La Normandie et le Centre-Val de Loire sont les deux régions les plus dépendantes.

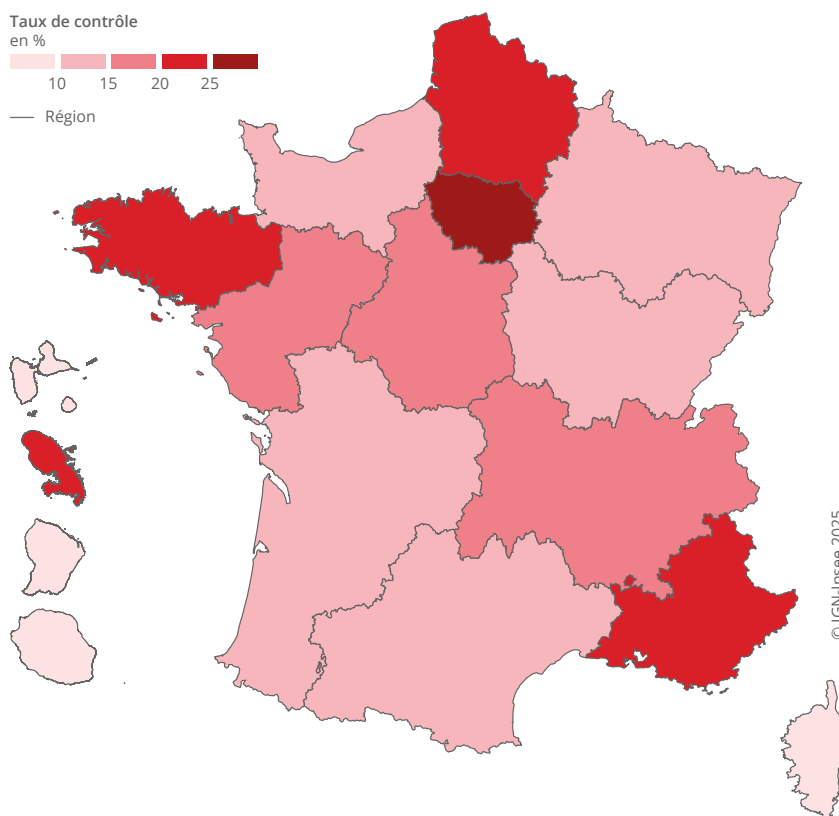
En partenariat avec :



L'Île-de-France joue un rôle majeur dans l'économie de toute la France, de par, notamment, sa forte contribution au PIB national (30 %), mais aussi le grand nombre, dans la région, de **centres de décision** d'entreprises ayant des établissements dans tout le pays. Ces centres de décision exercent ainsi fréquemment leur influence ou contrôle en dehors des limites régionales. En effet, en 2022, 5 millions d'**emplois salariés en équivalent temps plein** dépendent d'**entreprises** dont le centre de décision est situé en Île-de-France. Parmi eux, 2,3 millions, soit 44,7 %, ne sont pas localisés dans cette région ► **figure 1**. Ce ratio, appelé **taux de contrôle**, est le plus élevé de toutes les régions françaises : il est même près de deux fois supérieur à celui calculé pour les emplois dont les centres de décision sont situés en Bretagne (24,1 %), dans les Hauts-de-France (23,6 %) ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur (22,8 %).

Près de 60 % des 2,3 millions d'emplois de **province** dépendant d'un centre de décision francilien sont concentrés dans

► 1. Part des emplois salariés contrôlés par les centres de décision d'une région mais localisés dans une autre région, en 2022



Lecture : En 2022, 24,1 % des emplois contrôlés par les centres de décision situés en Bretagne sont localisés en dehors de cette région.

Champ : Emplois salariés (EQTP) des établissements de France hors Mayotte ; hors agriculture et administration publique.

Sources : Insee, Lifi et Flores 2022.

cinq régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. En Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 388 000 emplois salariés régionaux qui dépendent de l'Île-de-France. Les quatre autres régions regroupent chacune entre 210 000 et 250 000 emplois dépendants ► **figure 2**. À l'inverse, en France métropolitaine, le volume d'emplois dépendant de l'Île-de-France est le plus faible en Centre-Val de Loire (133 000 emplois), en Bourgogne-Franche-Comté (un peu moins de 100 000 emplois) et, loin derrière, en Corse (moins de 7 000 emplois).

Un emploi de province sur cinq dépend d'un centre de décision francilien

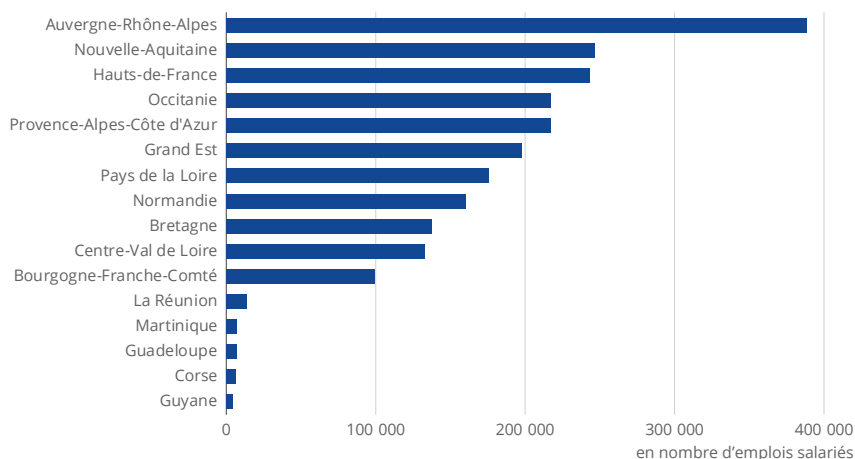
Le volume des emplois contrôlés par l'Île-de-France doit s'apprécier au regard de l'emploi total de chacun des territoires. Cela permet ainsi, pour chaque région de province, d'évaluer sa dépendance relative vis-à-vis de la région capitale. Ainsi, en 2022, sur 10,8 millions d'emplois salariés dans les entreprises de toutes les régions de province, 21 % dépendent de centres de décision situés en Île-de-France.

Ce **taux de dépendance** vis-à-vis de l'Île-de-France varie beaucoup d'une région de province à une autre. Il est le plus élevé pour les régions situées dans le bassin parisien : Centre-Val de Loire (27 %), Normandie (25 %) et Hauts-de-France (22 %) ► **figure 3**. À l'opposé, il est le plus faible pour des régions plus éloignées proposant un volume réduit d'emplois, comme les Antilles (13 %), La Réunion (11 %) ou la Corse (9 %). A contrario, malgré son éloignement de la France métropolitaine, 18 % des emplois de Guyane, terre de lancement spatial, dépendent de la région francilienne. Les autres régions ont un taux de dépendance proche de la moyenne globale et variant entre 19 % (Grand Est) et 21,5 % (Auvergne-Rhône-Alpes).

Le commerce, les transports et l'hébergement et restauration réunissent un tiers des emplois dépendants

Parmi les 2,3 millions d'emplois de province dépendant de centres de décision en Île-de-France, près d'un tiers, soit 715 000, relèvent des activités du commerce, des transports et entreposage ou de l'hébergement et restauration. Pour le commerce (257 000 emplois), cela tient pour partie à la présence en Île-de-France de groupes de la grande distribution. Les activités de transports et entreposage regroupent à elles seules 375 000 emplois, soit 17 % de l'ensemble. En font partie notamment les salariés de Keolis, société

► 2. Répartition des emplois salariés contrôlés par un centre de décision francilien en 2022, par région

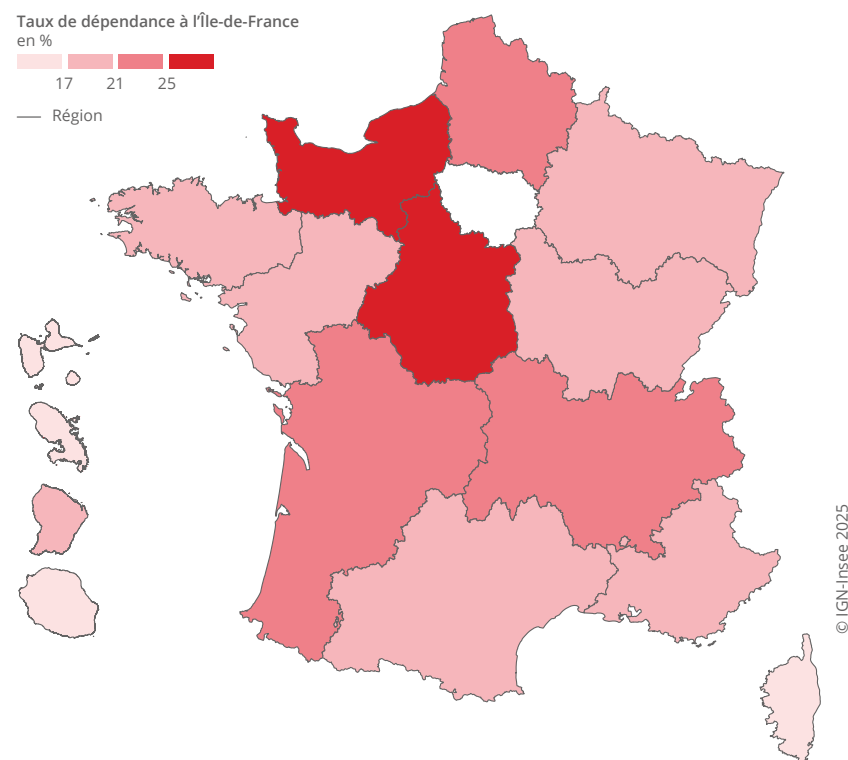


Lecture : En 2022, 388 310 emplois salariés dépendant d'un centre de décision francilien sont situés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Champ : Emplois salariés (EQTP) des établissements de France hors Mayotte ; hors agriculture et administration publique.

Sources : Insee, Lifi et Flores 2022.

► 3. Taux de dépendance à un centre de décision basé en Île-de-France par région hors Île-de-France, en 2022



Lecture : En 2022, 27,1 % des emplois de la région Centre-Val de Loire dépendent de centres de décision situés en Île-de-France.

Champ : Emplois salariés (EQTP) des établissements de France hors Mayotte ; hors agriculture et administration publique.

Sources : Insee, Lifi et Flores 2022.

qui exploite le réseau de transports en commun de plusieurs métropoles françaises. L'hébergement et restauration, avec 83 500 emplois salariés, ne représente que 3,7 % de l'ensemble.

Avec 710 000 emplois, tous les autres services représentent aussi près d'un tiers des emplois de province dépendants. En effet, en Île-de-France, sont localisés

de nombreux sièges sociaux de grandes banques, d'entreprises du numérique ou de cabinets d'audit. Ainsi, plus de 300 000 emplois (soit 13 % de l'ensemble) relèvent d'activités spécialisées, scientifiques et techniques ou des services administratifs et de soutien. De même, près de 160 000 emplois (soit 7,0 % de l'ensemble) appartiennent au secteur de l'information et communication. Cela tient pour partie à

la présence en Île-de-France des centres de décision d'Orange, Capgemini, Altran...

L'industrie représente quant à elle 28 % des emplois localisés en province et dépendant de la région capitale alors qu'elle ne regroupe en Île-de-France que 10 % des emplois salariés dépendant de la région. En raison de la disponibilité et du coût du foncier, les sites de production, qui sont fréquemment consommateurs d'espace, sont donc plus souvent implantés en dehors de l'Île-de-France.

Les activités des industries extractives et de production ou distribution énergétique représentent à elles seules 8,4 % de tous les emplois dépendants. Cela peut être relié à la présence en Île-de-France de centres de décision de grands groupes comme TotalEnergies, EDF ou Veolia. La fabrication de matériels de transport (automobile, aéronautique ou spatial) regroupe plus de 81 000 emplois, soit 3,6 % de l'ensemble. Là encore, de grands groupes (comme notamment Renault, Stellantis, Dassault ou Safran) ont leur centre de décision situé en Île-de-France. La fabrication d'autres produits industriels représente 9,4 % de l'ensemble des emplois dépendants, du fait entre autres de la présence de centres de décision de l'industrie pharmaceutique comme Sanofi.

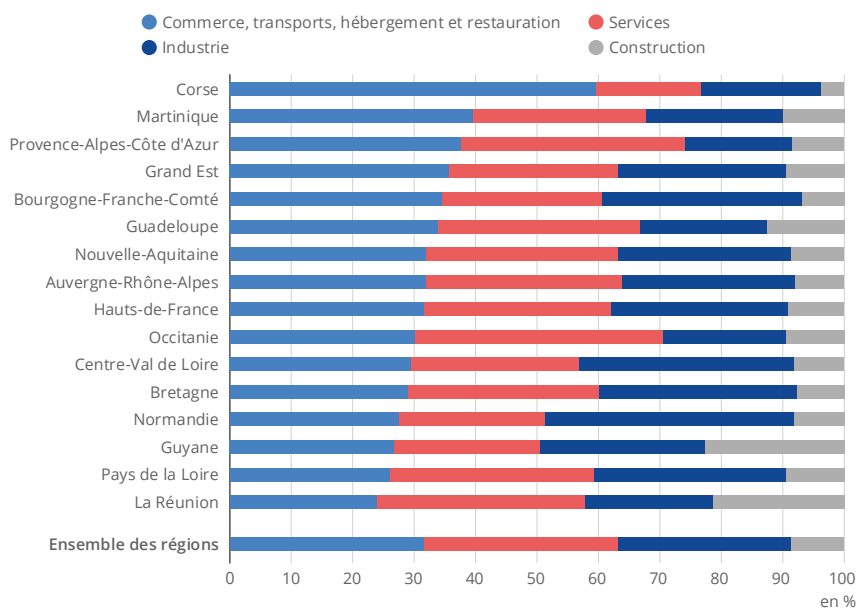
Enfin, le secteur de la construction regroupe 8,7 % des emplois de province dépendant de centres de décision franciliens, en lien avec la localisation en Île-de-France du siège des grands groupes (Eiffage, Vinci, Bouygues) alors que les travaux de bâtiment et travaux publics s'effectuent sur l'ensemble du territoire national.

La répartition sectorielle des emplois dépendants est différente selon la région

La répartition des emplois dépendant de l'Île-de-France par secteur d'activité varie d'une région à une autre. Ainsi, en Normandie, 40 % des emplois dépendants relèvent de l'industrie contre 20 % en Occitanie ► **figure 4**. Ces écarts peuvent traduire le plus ou moins grand éloignement de la région à l'Île-de-France, mais aussi des différences de tissu productif régional. Ainsi, à titre d'exemple, dans l'économie normande, la place de l'industrie est à relier pour partie à sa localisation dans le bassin parisien et à ses liens avec la région capitale (axe de la Seine, grandes infrastructures portuaires).

Toutefois, même si le nombre d'emplois d'un secteur contrôlés par un centre de décision francilien est conséquent dans une région, le taux de dépendance des emplois de ce secteur à la région capitale n'est pas forcément élevé. Ainsi, dans

► 4. Répartition des emplois salariés dépendant d'un centre de décision francilien par grand secteur d'activité, pour chaque région en 2022



Lecture : En 2022, en Normandie, 40,5 % des emplois salariés dépendant de centres de décision franciliens relèvent de l'industrie contre 20,0 % en Occitanie.

Champ : Emplois salariés (EQTP) des établissements de France hors Mayotte ; hors agriculture et administration publique.

Source : Insee, Lifi et Flores 2022.

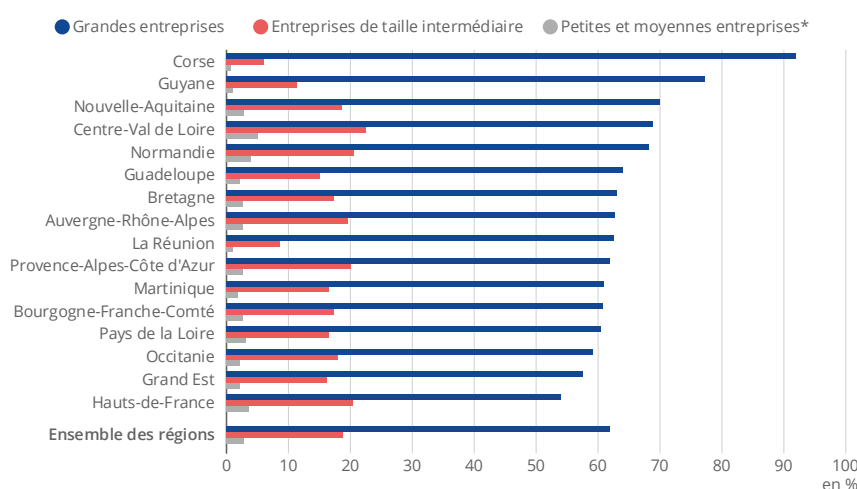
les secteurs du commerce (11 %) et de l'hébergement et restauration (11 %), les taux de dépendance sont très inférieurs à la moyenne tous secteurs confondus (21 %). Même si beaucoup de chaînes de la grande distribution ou de l'hébergement et restauration ont leur centre de décision localisé en Île-de-France, les commerces, hôtels ou restaurants locaux indépendants sont très nombreux en province. À l'inverse, le taux de dépendance est très élevé dans l'information et communication (40 %), les transports et entreposage

(39 %) et les activités financières (23 %), pour lesquels les donneurs d'ordre sont fréquemment franciliens.

Un taux de dépendance plus important pour les emplois dans les grandes entreprises

Le taux de dépendance des emplois de province aux centres de décision franciliens varie aussi selon la **catégorie d'entreprises**. Ainsi, en 2022, en moyenne,

► 5. Taux de dépendance des emplois salariés de province aux centres de décision franciliens par catégorie d'entreprise, pour chaque région en 2022



* Y compris microentreprises.

Lecture : En 2022, 63,0 % des emplois salariés des grandes entreprises de Bretagne dépendent d'un centre de décision francilien.

Champ : Emplois salariés (EQTP) des établissements de France hors Mayotte ; hors agriculture et administration publique.

Sources : Insee, Lifi, Flores et base Tous salariés 2022.

62 % des salariés des grandes entreprises travaillant en province exercent dans un établissement dont le centre de décision est situé en Île-de-France ► **figure 5**. Cette part est nettement plus faible pour les salariés des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et elle est minime pour ceux des petites et moyennes entreprises (PME), avec respectivement 19 % et 3 %.

L'influence des grandes entreprises franciliennes s'observe dans toutes les régions de province. Quelle que soit la région, plus de la moitié des emplois des grandes entreprises dépendent de l'Île-de-France. Ainsi, la dépendance est la plus faible dans les Hauts-de-France (54 %), et elle est la plus élevée en Corse et en Nouvelle-Aquitaine, où respectivement 92 % et 70 % des salariés des grandes entreprises dépendent d'un centre de décision francilien.

Dans une situation intermédiaire, le taux de dépendance à l'Île-de-France pour les ETI est de 6 % en Corse et de 16 % dans le Grand Est, mais atteint 23 % dans le Centre-Val de Loire.

À l'opposé, quelle que soit la région, le taux de dépendance aux centres de décision franciliens est faible (entre 1 et 5 %) dans les microentreprises et les entreprises de petite ou moyenne taille. Ce sont souvent des entreprises de proximité avec peu d'établissements secondaires. Leurs emplois, relevant plus souvent de la **sphère présente**, sont peu dépendants de centres de décision hors des limites régionales. ●

Adrien Frontenau, Flora Richel (Insee),
Mickaël Le Priol (Crocis)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Le Fillâtre C., Martin J.-Ph., Le Priol M.**, « [Marne-la-Vallée, La Défense et Saclay attirent particulièrement les investisseurs étrangers](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 156, juillet 2022.
- **Le Goff F., Simonovici M.**, « [Un emploi sur huit sous contrôle étranger, un sur quatre sous contrôle francilien](#) », *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 82, décembre 2021.
- **Floch J.-M.**, « [Contrôle des établissements par les centres de décision - L'Île-de-France, au centre du réseau de relations](#) », *Insee Analyses* n° 42, décembre 2018.
- **Omont L.**, « [Qu'est-ce qu'une entreprise francilienne ?](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 66, septembre 2017.

► Pour comprendre

Le système d'information **Liaisons financières** (Lifi) décrit les liaisons financières entre sociétés. Il permet d'identifier et de caractériser les groupes de sociétés opérant en France et de déterminer leur contour sur le territoire national. Lifi constitue ainsi le répertoire français des groupes de sociétés.

Le **fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié** (Flores) décrit l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements localisés à la commune. Il permet ainsi de localiser finement les emplois salariés par établissement et de les caractériser (activité économique, etc.).

La **base Tous salariés** (BTS), extraite de la Déclaration sociale nominative (DSN), permet d'effectuer l'analyse des emplois et des salaires selon la nature de l'emploi (durée, condition d'emploi, qualification, rémunération...), les caractéristiques du salarié (sexe, âge, département de résidence) et de l'établissement employeur (secteur d'activité, lieu d'implantation, taille...).

Le champ de l'étude est constitué des entreprises de France hors Mayotte dont le chiffre d'affaires sur l'année 2022 est strictement positif (hors agriculture et administration publique). Il couvre à la fois les entreprises appartenant à des groupes et les entreprises indépendantes. Un groupe de sociétés est une entité économique formée par une société contrôlante et l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle. Les entreprises indépendantes, quant à elles, sont des structures autonomes ne relevant d'aucun groupe.

La nomenclature d'activités française (NAF) révision 2 est utilisée en différents niveaux d'agrégation (10 postes, 17 postes, etc.). Le secteur d'activité est déterminé au niveau de l'établissement.

► Définitions

Le **centre de décision** d'un groupe d'entreprises est l'entité qui prend les décisions stratégiques du groupe et dans laquelle se réunissent les dirigeants ou le conseil d'administration. C'est l'unité légale qui exerce le contrôle opérationnel des filiales. Ce contrôle se caractérise par le pouvoir de nommer les dirigeants des sociétés ou des « unités opérationnelles » en charge des activités du groupe. Si l'entreprise ne dépend pas d'un groupe et a plusieurs établissements, le siège social de l'entreprise est son centre de décision.

L'emploi peut se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée. On peut aussi, comme dans cette étude, mesurer les **emplois en équivalent temps plein**. C'est le nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.

L'**entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Elle est constituée d'un établissement principal (siège) et d'établissements secondaires. Une entreprise peut avoir un ou plusieurs établissements. L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Le **taux de contrôle** d'une région est la part des emplois salariés localisés hors de cette région et contrôlés par des centres de décision implantés dans la région parmi l'ensemble des emplois salariés de France contrôlés par ces mêmes centres de décision. Un ratio égal à 0 % signifie que l'ensemble des emplois contrôlés par un centre de décision implanté dans une région est situé uniquement dans la région en question. À l'inverse, ce taux est de 100 % lorsque la totalité des emplois est située à l'extérieur de cette région.

La **province** désigne dans cette étude toute région administrative de France hors Mayotte et hors Île-de-France. Outre les régions de France métropolitaine, elle inclut donc ici des régions d'outre-mer comme la Martinique ou la Guadeloupe.

Le **taux de dépendance** d'une région à l'Île-de-France correspond au rapport entre, d'une part, les emplois salariés des établissements implantés dans cette région mais dépendant de centres de décision localisés en Île-de-France et, d'autre part, le total des emplois salariés de la région. Cette mesure est effectuée pour chacune des régions de province afin d'évaluer leur dépendance vis-à-vis des centres de décision franciliens.

Quatre **catégories d'entreprises** sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008-1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique :

- les petites et moyennes entreprises (PME), dont les microentreprises, sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- les grandes entreprises (GE) sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

La **sphère présente** regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

